



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue en présentiel, à la salle du Centre multifonctionnel du secteur de Capucins, à 20 h, le 2 mai 2022, dans le respect des règles sanitaires mises en place par le gouvernement (COVID-19).

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**      **Marcel Soucy, maire**  
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1  
Renald Roy, conseiller au siège no. 2  
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3  
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4  
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

**ÉTAIT ABSENT :**            Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6  
(absence motivée)

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :**    Yves Roy, directeur général et greffier  
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Marcel Soucy, la séance est ouverte à 20 h 02.

**COVID-19**

Considérant la situation actuelle de COVID-19 et des règles sanitaires en vigueur, le Conseil siège en présentiel. Cependant, le nombre de personnes admises est restreint.

La présente séance est filmée et sera diffusée en différé sur la chaîne Youtube et sur le canal local de Télévision Haute-Gaspésie dans les deux à trois jours qui suivent. À la suite de la diffusion de la présente séance, celles et ceux qui souhaitent adresser une question au maire ou à toute autre membre du Conseil peuvent le faire en se rendant sur le site Internet de la Ville et en cliquant sur le lien « Nous joindre » qui se trouve sur le bandeau supérieur du site Internet de la municipalité à <https://ville.cap-chat.ca>.

**RÉS.01.05.22**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**RÉS.02.05.22**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 4 ET 21 AVRIL 2022**

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du **4 avril 2022** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du **21 avril 2022** soient et sont approuvés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**RÉS.03.05.22**

**APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE**

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#8107 à #8122** ainsi que **#33674 à #33742**, pour un montant de **510 537.99 \$**, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2022**

Madame Marielle Émond, trésorière, a préalablement déposé à chacun des membres du Conseil l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 mars 2022.

**RÉS.04.05.22**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE / ENTREPRISE L'EXTRASON SONORISATION – 16 638. \$ + TX – SURPLUS ACC.**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit à tous les ans, dans le cadre des divers événements qu'elle organise, louer des équipements de sonorisation et d'éclairage dont les coûts de location ont fortement augmenté en 2022;

**ATTENDU QU'**il est devenu avantageux pour la municipalité de se doter de ses propres équipements;

**VU** la soumission numéro 4365\_V2, produite le 14 avril 2022, par l'entreprise « L'Extrason Sonorisation »;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu de :

- **RETENIR** la soumission de l'entreprise « L'Extrason Sonorisation » pour la fourniture d'équipements de sonorisation et d'éclairage, **au prix de 16 638. \$ + taxes**;
- **AUTORISER** l'achat de ces équipements et le paiement de **16 638. \$ + taxes**;
- **AFFECTER** la dépense au surplus accumulé.

**ADOPTÉE**

**RÉS.05.05.22**

**CAMP DE JOUR SPORT'ART – CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT À L'ÉTÉ 2022 / 4 607.88 \$ - BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QUE** l'organisme Camp Sport'Art de Cap-Chat offre, depuis plusieurs années aux familles, un service de camp de jour durant la période estivale;

**ATTENDU QUE** pour assurer la bonne marche du camp de jour, l'organisme compte sur le Programme fédéral d'emploi d'été étudiant;

**ATTENDU QUE** la municipalité, à chaque année, supporte l'organisme au moyen d'une contribution financière équivalente aux coûts liés à l'embauche d'un étudiant;

**ATTENDU QUE** pour la saison 2022, l'organisme sollicite auprès de la municipalité une contribution financière de 4 607.88 \$;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- **D'OCTROYER** à l'organisme **Camp Sport'Art de Cap-Chat**, pour le camp de jour 2022, **une contribution financière de 4 607.88 \$**;
- **D'AFFECTER** la dépense au budget régulier.

**ADOPTÉE**

**RÉS.06.05.22**

**RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCES POUR RESPONSABILITÉS PRIMAIRE, EXCÉDENTAIRE ET COMPLÉMENTAIRE / BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. – 25 913. \$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (**#509384 du 8-03-2022**), de **BFL Canada risques et assurances Inc.**, au montant de **25 913. \$ + taxes**, relative au **renouvellement de la police d'assurances pour responsabilités primaire, excédentaire et complémentaire** de la municipalité, couvrant la période du **16 février 2022 au 16 février 2023**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.07.05.22**

**MODIFICATION DE LA GRILLE DE TARIFICATION POUR LA LOCATION DE KIOSQUES À LA HALTE ROUTIÈRE DE CAP-CHAT (SECTEUR EST) -MARCHÉ PUBLIC 2022**

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **MODIFIE** la grille de tarification suivante relative aux tarifs de location des kiosques à la halte routière de Cap-Chat (secteur Est) et que pour la saison 2022, le tarif soit établi de la manière suivante :

<b>GRILLE TARIFAIRE – LOCATION DE KIOSQUES HALTE ROUTIÈRE DE CAP-CHAT (SECTEUR EST)</b>	
<b>Kiosques pour le Marché public</b>	
<b>L'exposant s'engage à défrayer les coûts de location selon les règlements d'opération :</b>	
Saison complète incluant les semis Période : juin à septembre	200. \$ *
Prestation ponctuelle journalière	30.\$ / jour *
Projet jeunesse	12.\$ / jour *

\*À ces montants, s'ajoutent les taxes (TPS et TVQ).

**ADOPTÉE**

RÉS.08.05.22

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS POUR LEQUEL L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) PROCÉDERA SOUS PEU À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC EN VUE D'IDENTIFIER UN COURTIER OU UN ASSUREUR QUI OFFRIRA LA PROPOSITION D'ASSURANCES À DES CONDITIONS ET AUX PRIX LES PLUS AVANTAGEUX POUR LES OBNL RECONNUS PAR LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** des organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité afin d'aider ainsi les OBNL;

**ATTENDU QUE** l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

**ATTENDU QUE** ledit processus contractuel est assujéti au « *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

**QUE le Conseil RECONNAISSE** aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, **le ou les OBNL suivants** :

N° de police	Nom de l'organisme	Adresse de l'organisme
OSBL-200107	L'Entre-Temps, Maison des Jeunes de Cap-Chat Inc.	15, rue des Peupliers C.P. 143
OSBL-203236	Corporation de l'Aréna de Cap-Chat	53, rue Notre-Dame

**ADOPTÉE**

RÉS.09.05.22

**RÉALISATION DU PROJET DE JARDIN COMMUNAUTAIRE DE LA RUE DES FONDS – AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE DE 18 500. \$ À LA VILLE DE CAP-CHAT PAR LA CORPORATION LAB-NOURRIR NOTRE MONDE**

**ATTENDU QU'**un regroupement de citoyennes et citoyens de Cap-Chat a constitué un Comité, nommé « Comité Nourricier de Cap-Chat », en vue de réaliser un jardin communautaire dans un secteur de la rue des Fonds;

**ATTENDU QUE** le Comité Nourricier de Cap-Chat a formulé le projet et a adressé pour le compte de la Ville de Cap-Chat une demande d'aide financière auprès de l'organisme Lab-Nourrir notre monde;

**ATTENDU QUE** la Ville de Cap-Chat consent à prendre en charge le projet et à en assurer la gestion;

**VU** les termes de la « Convention relative à l'octroi d'une aide financière » soumis à la municipalité par Lab-Nourrir notre monde, avec lesquels le Conseil est en accord;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu :

- **D'ASSUMER la gestion du projet** « Jardin communautaire de la rue des Fonds »;
- **D'AUTORISER** messieurs **Marcel Soucy et Yves Roy, respectivement maire et directeur général-greffier, à signer la « Convention relative à l'octroi d'une aide financière »** intervenue entre la Ville et l'organisme Lab-Nourrir notre monde en vue de la réalisation du projet.

**ADOPTÉE**

RÉS.10.05.22

**EMPLOIS D'ÉTÉ ÉTUDIANTS – PÉRIODE ESTIVALE 2022 – APPEL DE CANDIDATURES & EMBAUCHE / BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QUE** la municipalité, à chaque année, offre à des étudiants(es) l'opportunité d'occuper un emploi d'été;

**ATTENDU QUE** pour la saison estivale 2022, la municipalité entend embaucher à son service quatre (4) étudiants(es);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu :

- De **PUBLIER un appel de candidature afin de pourvoir à quatre (4) postes d'emploi d'été pour étudiants aux conditions suivantes :**

Sous la supervision de la coordonnatrice des travaux publics, l'étudiant effectue divers travaux manuels, et sans limiter ce qui précède, il peut s'agir de travaux d'entretien, de débroussaillage, de désherbage, de peinture, de nettoyage, de lavage, de balayage, de tonte de pelouse ou tout autres travaux de même nature.

Nombre de semaines :	7
Premier jour de travail :	27 juin 2022
Dernier jour de travail :	12 août 2022
Semaine et heure de travail :	Du lundi au jeudi inclusivement, de 7 h à 12 h et de 13 h à 17 h; Le vendredi, de 7 h à 11 h.
Nombre d'heures par semaine :	40
Salaire horaire :	16. \$

Il est, de plus, résolu **d'AUTORISER l'embauche et la signature** par le directeur général-greffier de tout autre document pertinent et **d'AFFECTER la dépense au budget régulier.**

**ADOPTÉE**

RÉS.11.05.22

**APPEL DE CANDIDATURE POUR LA FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)**

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est dotée d'un Comité consultatif en urbanisme (CCU) afin d'être conseillée sur certaines décisions à prendre concernant divers champs du domaine de l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le mandat de chacun des membres constituant actuellement le CCU est échu;

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 312-2022 constituant le CCU fixe à sept (7) le nombre de membres devant en faire partie dont deux (2) issus du Conseil municipal et cinq (5) issus de la communauté, âgés de dix-huit (18) ans et plus, et qui résident en permanence sur le territoire de la Ville;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu :

- De **NOMMER M. RÉGIS SOUCY**, conseiller au siège no. 4, et **M. JEAN-CLAUDE GAUDREAU**, conseiller au siège no.1, à titre de membres du CCU;
- D'**AUTORISER un appel public de candidature afin de compléter les nominations au CCU**, à savoir : cinq (5) membres issus de la communauté, âgés de dix-huit (18) ans et plus, et qui résident en permanence sur le territoire de la Ville de Cap-Chat.

**ADOPTÉE**

RÉS.12.05.22

**SERVICE INCENDIE – ACHAT DE BOTTES DE SÉCURITÉ – ARTICLE 19.01 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA SECTION POMPIERS VOLONTAIRES DU SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE CAP-CHAT (CSN) / NORTEC INDUSTRIEL – 3 999.60 \$ + TX – BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 19.01 de la Convention collective des employés municipaux de la ville de Cap-Chat, section pompiers volontaires, l'employeur doit fournir à chacun des pompiers, dès l'embauche, une paire de souliers ou de bottes de sécurité;

**VU** la soumission produite le 27 avril 2022 par l'entreprise Nortec Industriel de Cap-Chat, au prix de 3 999.60 \$ plus taxes, pour la fourniture de vingt (20) paires de bottes de sécurité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- De **PROCÉDER à l'achat de vingt (20) paires de bottes de sécurité** et en cela, **RETENIR la soumission de Nortec Industriel, au prix de 3 999.60 \$ plus taxes;**
- D'**AFFECTER la dépense au budget régulier.**

**ADOPTÉE**

**MOT DU MAIRE**

Monsieur Marcel Soucy, maire, informe l'assistance et la population de Cap-Chat des points suivants :

- Rappel à toute la population de redoubler de prudence et de continuer à appliquer les mesures sanitaires qui s'imposent concernant la pandémie qui sévit toujours dans notre région et dans tout le Québec.
- Un permis émis par le Service incendie est nécessaire pour le brûlage des broussailles et/ou des branches (gratuitement).

- Un permis émis par l'inspecteur en bâtiments de la municipalité est également requis pour tout travaux de construction, rénovation, démolition, etc.  
De récentes modifications réglementaires ont été apportées à certains règlements d'urbanisme ayant trait aux travaux exécutés en bande riveraine; il est donc très important de recueillir toutes les informations avant la réalisation de votre projet afin d'éviter des désagréments et des frais qui pourraient être encourus.
- La pénurie de main d'oeuvre est connue de tous...nous demandons donc la collaboration et l'implication de chacun afin de répondre aux besoins grandioses de nos commerçants existants, voire nos investisseurs futurs, dans le but de démontrer notre engagement et permettre le développement de notre milieu.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 56 et il est proposé par **RÉGIS SOUCY** que la séance soit et est levée.

---

**MARCEL SOUCY**  
**MAIRE**

---

**YVES ROY**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**